



Diverses questions concernant les droits du travail.

Par **olo44300**, le **16/04/2013** à **15:52**

Bonjour,

je suis actuellement salarié dans un PME de 11 salariés et je souhaiterai avoir quelques réponses à mes questions, pour savoir si mon patron respecte le code du travail.

Je travaille 39H par semaine ai-je droit à des repos compensateur ? Sont-ils différents des congés payés ?

Je travaille dans une entreprise de plasturgie (convention collective de la plasturgie) j'effectue les 3*8 , ai-je le droit de travailler seul dans mon entreprise (11 salarié) lorsque je suis de nuit ?

Mon patron a-t-il le droit de ne pas me payer mes heures supplémentaires ? Et a-t-il le droit de les payer à certains mais pas à d'autres ?

Je vous remercie de prendre le temps de me répondre.

Par **P.M.**, le **16/04/2013** à **17:45**

Bonjour,

Les heures supplémentaires au-delà de 35 h doivent être payées ou faire l'objet d'un repos compensateur de remplacement, majorations comprises, indépendant des congés payés...

Pour le travail isolé, je vous propose [ce dossier](#)...

Je vous conseillerais d'en parler avec le Médecin du Travail...